



Marie Arena

Le 5 novembre 2018

Eurodéputée PS (Groupe S&D)

Accord commercial UE/Japon : La Commission ou l'ultra-libéralisme « nouvelle génération »

Aujourd'hui, ce lundi 5 novembre 2018, la commission INTA du Parlement européen votera son assentiment sur l'accord UE-JAPON. Après le TTIP et le CETA, cet accord dit de « nouvelle génération » se présente malheureusement avec les mêmes défauts que ses prédécesseurs excepté, il est vrai, que le JEFTA ne contient pas encore de volet investissement et donc pas de tribunaux d'arbitrage privés. Par contre, cet accord UE/Japon organise lui aussi le nivellement par le bas des normes sanitaires, sociales, environnementales et fiscales qui protègent aujourd'hui les européens et ce par la libéralisation des services dont le secteur financier et la mise en place de la coopération réglementaire qui fait la part belle aux multinationales dans l'établissement des standards communs entre UE et Japon. Par ailleurs, cet accord ne répond en rien au défi climatique. Que du contraire, il renforce le modèle agrobusiness en soumettant les petits agriculteurs japonais à une concurrence féroce mais aussi en n'exigeant pas du gouvernement japonais d'adopter des standards communs avec l'EU en matière de commerce de bois illégaux (principale raison de la déforestation d'Asie du sud-est) ou de pêche d'espèces menacées comme la pêche à la baleine pourtant interdite en Europe.

Et comme si cela ne suffisait pas, la commission accélère ! Elle prépare déjà la suite dans sa course folle vers l'ultra-libéralisme avec l'accord UE-Singapour et l'accord UE-Vietnam, dans le but de les faire entrer en vigueur avant les élections de mai 2019. La commission soutenue par les États membres prône ainsi une fuite en avant dans l'agenda commercial ultralibéral sans véritable remise en question.

Et pourtant les citoyens ont exprimé leurs critiques à l'égard d'une mondialisation ultra libérale soit parce qu'ils en étaient les victimes, les laissés pour compte, soit parce qu'ils ont pris conscience qu'elle ne répondait pas aux changements sociaux et environnementaux qu'ils attendaient. La réponse aurait dû être une véritable refonte de la politique commerciale pour en faire un outil au service du développement durable et cela passe par le renforcement des règles en matières sociales et environnementales qui doivent non seulement être clairement définies dans ses accords, comme par exemple la ratification des conventions de l'OIT, mais aussi disposer de mécanismes de sanctions dans le cas du non-respect d'une des parties.

Aujourd'hui sont ignorées une fois de plus les critiques légitimes des citoyens, des syndicats et des mouvements sociaux qui demandent un modèle commercial plus juste et plus soucieux des enjeux sociaux et environnementaux.

La commission INTA a voté en faveur de la ratification de l'accord sans poser ces conditions. Je m'y suis opposée car comme le demandait la Confédération Européenne des Syndicats je soutiens la suspension du processus de ratification afin que la Commission prenne au sérieux la question sociale et environnementale car tout comme il est essentiel pour elle de protéger les intérêts des investisseurs, il est essentiel pour moi de protéger les consommateurs, les travailleurs, et surtout notre planète.

Contact pour la presse :

Aurore Van Opstal : 0496/87.28.03.

aurore.vanopstal@la.europarl.europa.eu